

REFRAIN.

Nos årans n' saqoet chal
Ca c'est one bonne mâhon.
Po fer les carnivals
Nos frans hiller l' chaudron.

2.

Nos avans capitaine
Lieutenant et serdjent
Pour défend' not' armée,
Et nous sommes tous vaillants.
Ju v' d'enne bondjoû noss' dame,
Dunez-nos on crêton,
Des qwârts ou du l' farine,
Tot-à-fait nos est bon.

3.

Qui a fait la chanson?...
Ça stu on vîx grison
Qui d'meure sos l' wêrihai :
Nos savans bin qui c'est.
Il arêt du l' groumotte
Ca nos n'wêzrins m'ânquer;
Mais il n' l' arêt nin totte
Ca n'z ès fât co warder.

La tournée finie, les enfants se rendaient à la maison convenue et là, on leur préparait la *groumotte*. C'était une espèce de pâte molle faite avec la farine recueillie, additionnée d'eau et de graisse de lard. Cela se débitait et se mangeait en boulets et goûtait très bien, paraît-il, à cause, sans doute, de la préparation spéciale qu'on lui faisait subir, mais grâce surtout à la façon plus que frugale dont se nourrissaient les gens de ce village si pauvre en ce temps-là, ainsi qu'au pain blanc dont on rehaussait la *groumotte*, le pain blanc y étant alors considéré à l'égal d'une friandise de prix. Ce qui prouve d'ailleurs que la *groumotte* passait pour un mets recherché, c'est que chaque enfant se faisait un devoir filial d'en rapporter un « boulet » à ses parents.

Quant au terme *groumotte*, il doit venir du mot *groumat* que les vieilles personnes du village emploient encore pour désigner la pâte non cuite. *Groumat* correspond pour la forme au français « grumeau ». Par extension, *groumotte* se dit aussi, comme on l'a vu, de la *hèye* du carnaval et il désigne même la troupe des *hèyeux* de ce jour.

REFRAIN.

Nous aurons quelque chose ici
Car c'est une bonne maison ;
Pour faire le carnaval,
Nous ferons tinter le chaudron.

2.

Nous avons Capitaine
Lieutenant et Sergent
Pour défendre notre armée,
Et nous sommes tous vaillants.
Je vous souhaite le bonjour madame !
Donnez-nous un morceau de lard,
Des sous ou de la farine,
Tout nous est bon.

3.

Qui a fait la chanson ?
Ç'a été un vieux grison
Qui demeure sur le coteau :
Nous savons bien qui c'est.
Il aura de la *groumotte*,
Car nous n'oserions l'oublier ;
Mais il ne l'aura pas toute
Car nous devons en garder.

4. — Le « vèheu ».

Mardi, seconde journée de fête, se pratique une cérémonie analogue à la précédente et que l'on pourrait nommer la *hèye* des grands.

Les jeunes gens, non masqués, se rassemblent au cabaret où s'est donné le bal de la veille et, vers 9 ou 10 heures, ils se mettent en route avec drapeau et musique pour *aller tchèssi l' vèheu* « chasser le putois » (1). On sait que le putois est un animal qui, dans les fermes, fait la chasse aux poules et à leurs œufs.

Chaque famille, ayant une ou plusieurs filles, reçoit la visite du joyeux cortège. Tout le monde entre à la maison ; les musiciens s'installent sur la table ou dans un coin et voilà un bal improvisé auquel, de bon gré, prennent part la mère et les filles du logis.

Généralement ce bal s'ouvre par une *maktotte* en l'honneur du père et de la mère : la *maktotte*, vieille danse du pays, est restée la préférée des vieux de l'endroit, qui, à l'occasion, tiennent à honneur de « l'aller » aussi bien qu'à l'âge des amours (2).

Mais tandis que musiciens et danseurs amusent la maisonnée, le *vèheu* est en chasse : deux ou trois farceurs s'en vont, sournoisement rôder par les granges et les hangars, à la recherche de nids de poules dont ils emportent les œufs. Gare donc à l'imprudent qui n'aura ni prévu, ni prévenu la visite du *vèheu* et n'aura pas mis en lieu sûr ses œufs, son lard ou son jambon, s'il en a ! S'il se fait voler, tant pis pour lui ! « C'est, dit-on, le jour qui le permet ».

Inutile de dire que si les rôdeurs n'ont rien trouvé, ils se feront honnêtes et sages et iront très respectueusement demander quelque chose *po l' vèheu* au maître du lieu qui devra finir par céder à leurs instances ou à leurs tracasseries.

On conçoit que la journée tire à sa fin quand le *vèheu* a terminé sa chasse. Sa récolte, recueillie au fur et à mesure des découvertes par des porteurs de *tchénas* ou grands paniers, entrera finalement dans une *fricassée* « omelette au lard » monstre qui réglera toute la bande.

Le soir, bal comme la veille, après rassemblement des jeunes filles.

(1) Il a déjà été question ici de cette coutume ardennaise, qui se pratique aussi, en certains endroits, à la fête paroissiale. Voy. *Wallonia*, t. I, p. 60; voir aussi t. VII, p. 32.

(2) *Wallonia* a publié des danses de ce nom, t. I, p. 194 et t. V, p. 155.

5. — La « makralle » et le Grand-feu.

Le mercredi soir, les jeunes gens se réunissent pour brûler la *makralle*. C'est un homme de paille qu'on fiche au bout d'une longue perche et qu'on promène, en chantant, par tout le village. On finit par brûler la *makralle*, ce qui veut dire que le carnaval est mort.

Le dimanche suivant, c'est le *grand-feu*.

Dès midi, gamins et jeunes gens font une nouvelle *hèye* chez tous les habitants du village pour récolter toute espèce de combustible : bottes de paille, fagots, mannes hors d'usage, etc., qu'ils entassent le long des chemins.

D'autres se rendent dans les bois voisins pour y couper des quantités de branches de sapins et des tas de genévriers (*pèkets*), arbustes combustibles quoique verts.

Tout cela est transporté par chevaux et charrettes dans un champ à l'écart. On en fait un énorme tas savamment échafaudé et surmonté d'une *makralle* revêtue de haillons quelconques et, à la tombée de la nuit, on y met le feu.

Vieux et jeunes, garçons et filles, tout le monde vient voir brûler le grand feu. On danse et l'on chante tout autour; on y redit le rôle du carnaval et l'on attend que le feu ait accompli son œuvre de destruction.

On reprend alors le chemin du village, chacun reconduit sa chacune, ou va à la soirée avec les amis.

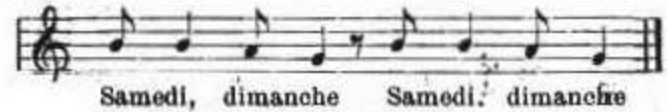
Dans tous les villages environnants, le grand feu est toujours en honneur, parce que, suivant un dicton du pays, *quand on n' fait nou grand-feu, tu bon Dieu énné fait onque*; c'est-à-dire que le village oublieux de cette coutume est menacé d'un incendie dans l'année.

C. NICOLET.



NOTES ET ENQUÊTES

1. **Les Sorcières et les deux bossus** (v. t. VIII. p. 71). — Il y avait une fois à Namur deux petits bossus. Un soir, comme le premier revenait de Rhisnes, arrivé en face du Beau-Vallon⁽¹⁾ il s'assit sur l'herbe et s'endormit. Vers minuit, il fut éveillé par des cris et des sifflements qui semblaient annoncer le passage d'un ouragan. Il se lève d'un bond, court à la lisière du bois, et là, que voit-il? des femmes qui dansaient en rond sur la prairie. Elles tournaient comme des affolées et leurs petites voix chantaient ainsi :



« Que diable est-ce cela? se dit notre bossu tout ahuri. Je parie que ce sont des sorcières. Ce qui est certain, c'est qu'elle chantent très bien. Aussi je vais chanter avec elles. » Et aussitôt il entonne à pleine-voix :



Dès que notre bossu commença à chanter, les sorcières se turent. Mais à peine eut-il fini son chant qu'elles s'écrièrent en chœur : « Que c'est beau! que c'est beau!... »

Alors, celle qui paraissait être la maîtresse vint à lui pour le féliciter.

« Tiens, dit-elle, quel beau petit homme! Est-ce toi qui as composé ce joli chant? — Oui madame. — Eh bien, pour te récompenser, fais un souhait et nous l'exaucerons. »

Le petit bossu n'eut rien de plus pressé que de demander qu'on le débarrasse de sa bosse. Et le lendemain matin, quand il s'éveilla dans son lit, il avait le dos plat comme la main.

Aussitôt il se lève, s'habille et va se pavaner en ville sans sa bosse. Il rencontre l'autre bossu.

« Tieps, dit-il, tu n'as plus ta bosse! — Non, répond le premier. » Et il raconte l'aventure. — « Ma foi, dit le second, je ferais bien cela aussi. »

(1) Le Beau-Vallon est une dépendance de la commune de Saint-Servais lez-Namur, où, dit-on, les sorcières faisaient leurs danses la nuit.

Il va à son tour au Beau-Vallon. Il entend le chant des sorcières, qui disaient en tournant leur ronde : « Samedi, dimanche et lundi ! Samedi, dimanche et lundi... »

Notre homme s'avance hardiment et, d'une voix de stentor, il entonne à son tour le refrain ainsi allongé :



Et mardi !!

Il n'avait pas fini de chanter, que la maîtresse des sorcières accourait vers lui comme une furie :

« Méchant vaurien ! dit-elle, qui t'a permis de venir gâter notre chanson ? — C'est pour ma bosse, vous avez fait partir celle de mon camarade, et... — Oui, il a chanté comme un rossignol, mais toi tu as chanté comme un baudet. Tu vas être récompensé : tu auras la bosse de l'autre, ça t'en fera deux. Et maintenant, va-t-en vite ! »

Le pauvre bossu fila prestement, et le lendemain matin, à son réveil, il trouva en effet qu'il avait deux bosses : une derrière et une autre devant.

Recueilli à Namur par M. Ad. DUPONT, développé par lui dans sa nouvelle : *Les sorcières du Beau-Vallon*. Namur, Godenne, 1897, et reconstitué suivant ses indications.



Fétichisme



N est souvent étonné — et si l'on est croyant, effrayé — de la façon dont le peuple comprend la religion qu'il professe. Il introduit, en effet, dans son culte, des pratiques tellement étranges et inattendues que cette religion peut se trouver absolument faussée.

Le bas peuple a l'esprit fermé à l'abstraction philosophique de nos religions civilisées, et l'on peut affirmer qu'il ne peut, qu'il ne peut rien entendre au symbolisme sacré qui est à la base d'un grand nombre de rites. La pensée profonde lui échappe et il ne voit que les formes extérieures auxquelles il applique, ingénument sans doute, mais systématiquement aussi, les vieilles, les antiques manières de comprendre et d'opérer.

C'est ainsi qu'il y a, à côté de la religion sacerdotale, ce qu'on pourrait appeler la religion libre ; à côté des actes des prêtres, les actes des croyants ignorants, et ces derniers sont parfois dans le fond et dans la forme, à l'opposé philosophique de ce que conseille, propage officiellement l'Eglise enseignante et dont elle dirige l'accomplissement.

L'autorité religieuse ignore un bon nombre des pratiques populaires. Cela tient à ce que le peuple a la pudeur de ses croyances intimes et qu'il les cache, par crainte de la critique ou du ridicule. Si le prêtre, cependant, a l'occasion de connaître des actes de culte d'une irrégularité au moins formelle, il saura, suivant des théories ou un système qui lui appartient, les approuver, les tolérer, les condamner, ou bien encore intervenir directement pour en rectifier la pensée directrice.

Or, on le sait assez, il ne peut s'agir ici des prêtres et de leur enseignement, ni des actes de croyants consciemment orthodoxes. Il ne s'agira même pas du but religieux des cultes populaires. Que la fin justifie les moyens, en théorie absolue ou simplement en fait — la « forme » de certains actes de culte, la théorie primitive sur laquelle ils se basent, seront seules en question ici.

Il n'est sans doute pas un seul de mes lecteurs qui n'ait observé la facilité avec laquelle les illettrés attribuent aux saints une influence personnelle et prépondérante : bien des personnes les considèrent comme des espèces de dieux qui ont leur puissance propre, et elles en attendent directement des grâces pour l'obtention desquelles le prêtre, quant à lui, ne réclamera que leur précieuse intervention auprès de Dieu, seul dispensateur des grâces, pourvu seul de la toute puissance.

C'est cette erreur fondamentale du peuple, qui non-seulement engendre une infinité de pratiques irrégulières, mais qui a servi et sert encore de soutien à la vieille théorie fétichiste.

Telle bonne femme aura la foi la plus robuste en tel saint qu'elle invoquera à tout bout de champ et dans les circonstances les plus bizarres ; tandis que sa voisine procédera de la même façon et non moins pieusement, avec un saint tout différent. Je connais dans mon village une ménagère qui attend tout de saint Joseph ; sa confiance en lui date de l'époque où, son premier-né étant malade, une neuve pieusement dite en l'honneur de ce saint dont l'enfant portait le nom, a été suivie de la guérison du bambin.

La sœur de cette femme, dont le mari est houilleur, avait pris l'habitude de prier chaque soir sainte Barbe, patronne des mineurs ; un jour, son mari échappe comme par miracle à un éboulement souterrain qui fait plusieurs victimes auprès de lui. La bonne femme attribue le miracle à la protection de sainte Barbe et, à dater de ce jour, elle a en sainte Barbe une foi absolue et exclusive ; elle l'invoque en tous besoins. Comme je lui faisais remarquer qu'à la messe, chaque dimanche, elle invoque cependant le bon Dieu, qui a bien sa puissance aussi, elle me répondit : *Awè, dj' el sés bin ; mains dj' a mettou m' flatte d'vins sainte Bâre, et ille ni m'a co djoûrmâye ribouté !*

Les exemples de cette foi particulariste seraient faciles à accumuler. La confiance absolue, *li flatte* des gens de métier en le saint patron de leur corporation en procède directement. Nos houilleurs ne jurent que par *li grand saint Linâ et l' binamêye*

sainte Bâre. Un mineur parlant devant nous des curés s'écriait : *Qu'is s'allèssent fer pinde ! Dji m'moque di teu bon Diu qui n'a co mâye rin fait po nos autes !...* Et sur interpellation de sa femme, il ajouta : *Oh ! saint Linâ, c'est tne aute affaire, po cita dj'el respèque !*

Combien d'obscurs houilleurs, en ces temps où l'irrégion formelle est de mode, ne diraient pas comme lui ?

On trouve un autre exemple de cette foi naïve, dans le culte de certains saints qui jouissent d'une popularité presque exclusive dans certaines contrées. A Marche-en-Famenne, si quelqu'un blasphème saint Hubert, on proteste en ces termes consacrés : *Saint Houbert, sacredité, quand l' bon Diu seret mwert c' seret lu qu'el sèret*. Dans le Condroz on dit mieux : *S'il aveût volou, il âreût stu bon Diu ; mains i n'a ntn volou*. Et un vieux paysan presque centenaire à qui l'on répétait ce propos, expliquait naïvement : *C'est qui, vèyez-ve, saint Houbert esteut in homme pâhûle (tranquille), i n'aimève nin les grandeûrs !*

Où diable le jugement religieux va-t-il donc se nicher ?...

La grande popularité du culte de saint Hubert dans ces provinces et d'ailleurs dans toute la Wallonie est en rapport avec l'idée qu'on s'y fait de la rage. Pour le Wallon, et notamment pour le Liégeois, la rage est la plus terrible des maladies, et on l'appelle *li grand mâ d' saint Houbert*. Elle est la seule, avec l'épilepsie, qui intervienne dans ces jurons de formes si diverses où l'on souhaite du mal à autrui. Le Français envoie les gens au diable ou à la moutarde. Le Wallon les envoie à la rage, et il leur souhaite ce mal dans une très grande variété de formules, dont plusieurs sont d'une forme vraiment inattendue (1).

La spécialisation de la puissance des saints, notamment dans la guérison des maladies, est une déterminante logique du culte populaire. Ce culte est souvent basé sur tel ou tel détail de l'histoire ou de la légende du saint. Il est certain, cependant, que sans cette spécialisation, le culte de certains bienheureux n'aurait peut-être pas pénétré dans le peuple. Un grand nombre d'évêques de Liège, d'abbés de St-Hubert ou de Lobbes ont été canonisés. Quel est l'ouvrier qui connaît à présent saint Macuard, saint Vulgise, saint Aybert ou saint

(1) J'en est publié une copieuse liste dans la revue *Méusine*, de Paris, t. IV (1888), col. 498 et suiv. Exemples : *Qui n'arèdeje-tu ! Qui l' diale t'arèdeje ! Vasse à diale qui t'arèdeje ! Dj'aim'reus co miu qu' saint Houbert ti fâhe arèdeji ! Qui n'arèdeje-tu de grand mâ d' saint Houbert ! Qui saint Houbert ti fâisse arèdeji ! Vasse arèdeje, etc.* — Cette dernière forme est typique dans sa concision : elle se traduirait littéralement « Va enrage ». C'est une forme grammaticale très énergique, particulière aux jurons de souhaits ; ainsi l'on dira : *Vasse courre arèdeje* « va courre enrage », le mot « courre » valant « courir » et « enrage » valant « enrager ». On dira aussi *vasse courre à diale, etc.*

Chrodegang ? Ce sont cependant des saints authentiques qui sont nés en ce pays ou tout au moins y ont exercé leur ministère durant assez d'années pour avoir été considérés comme appartenant à « l'insigne Eglise de Liège (1) ».

Et saint Lambert lui-même, le grand évêque de Liège dont la sainteté et le rôle temporel sont également estimés par l'Eglise et par l'Histoire, que reste-t-il de son culte à Liège même ? Presque rien, un dicton. Les images populaires de saint Lambert le représentent comme très bien portant et joufflu. Eh bien, de quelqu'un qui montre une belle figure ouverte, grasse et rose, on dit qu'il a un visage comme saint Lambert. Le saint était-il gras et rosé ? C'est une question que les hagiographes eux-mêmes auraient vraisemblablement quelque peine à résoudre. Mais le peuple n'y regarde pas de si près : la seule représentation vulgairement connue est telle, et cette apparence a suffi.

L'influence des statues sur le culte a été de tout temps fort grande, soit que les statues aient été faites d'après le culte, soit que celui-ci ait été tiré de la figure elle-même. Ce dernier cas s'est vu, et le plus bel exemple est encore celui de sainte Véronique, dont le nom est un simple jeu de mots. L'autre cas, où la statue a été modelée d'après le culte, est celui par exemple de *saint Dfïles l'écaré* qu'on avait fait très laid parce qu'on l'invoquait pour les enfants pleurnicheurs et malingres.

Que dire aussi des statuette, dans bien des familles, sont l'objet d'un culte tout individuel ? Il ne manque pas de bonnes femmes qui ne voudraient, pour rien au monde, prêter « leur » Saint-Joseph, *li ci qu'est là d'seur so l'armé !...*

..

C'est ainsi que, de transition en transition, nous en sommes arrivés à l'animisme des statues religieuses. Les cas en sont légion dans le folklore ; et, si l'on pénètre au fond de bien des consciences, on trouverait, sinon le culte de la statue remplaçant celui du saint, du moins une confusion continuelle entre le saint et son image. Dans ce domaine, l'esprit de l'homme, de la femme du peuple, n'est pas toujours beaucoup plus relevé que celui de la fillette qui traite sa poupée comme une petite personne, lui prêtant ses propres idées et ses propres sentiments, lui attribuant des intentions et des actes au moment même où elle les imagine.

Tous les Wallons connaissent ces facéties très répandues où une statue de saint est traitée plus ou moins cavalièrement en lieu et place

(1) *Misale insignis Ecclesie Leodiensis*. Paris, 1449. Cité dans *Annuaire de la Société Liég. de Littérature Wallonne*, à la fin du calendrier.

du saint lui-même. Entre autres celle-ci, qui rappelle directement l'antique droit de trouvaille. L'un des jeunes gens qui portaient la Vierge à la procession, voit un écu briller par terre. Sans réfléchir, il se baisse pour le ramasser, mais la statue dégringole et tombe juste sur l'écu. « Macralle ! s'écrie-t-il, elle l'avait vu avant moi. » Et, au retour, l'écu fut déposé dans le tronc de la Vierge (1).

Il existe, disons-nous, un grand nombre de ces facéties. Nous ne résistons pas au plaisir de publier celle dont un journal wallon contait la variante suivante :

« Baptisse va un jour en pèlerinage à St-Germain. Il était avec Polyte et Emile. A la chapelle, ils prient tous trois comme tout le monde aurait fait à leur place. Sa prière finie, Baptisse entre dans la chapelle et voit trois pièces d'un franc sur le plateau : « Vois un peu, Polyte, dit-il, si nous avons ces trois francs-là, nous pourrions visiter d'autres chapelles (des cabarets) en retournant ». Il faut vous dire que ce saint-là, comme tous les saints en plâtre, a la mine fort souriante. « Demande-les à saint Germain, répond Polyte ; s'il te les refuse, tu ne perdras toujours rien. — C'est une idée, dit Baptisse, je vais m'y risquer. » Mettant déjà la main sur les trois francs, il demande au bon saint qui souriait toujours : « Puis-je bien les prendre ?... Il rit, dit Baptisse, c'est qu'il veut bien ! » Et notre Baptisse prend les trois francs et s'en va les boire avec ses camarades (2) ».

Certes, nous le répétons, ce sont là des facéties racontées et publiées comme telles. Mais elles sont traditionnelles et l'on doit admettre qu'elles ne se maintiendraient point si elles ne répondaient à un tour d'esprit vraiment populaire. Au surplus, la drôlerie du trait ne porte pas essentiellement (ou même pas du tout) sur le fait qu'on prendrait la statue pour le saint. Elle porte surtout ou entièrement sur l'acte ou l'intention qu'on prête à la statue, sur ce qu'on lui dit ou sur ce qu'on lui fait.

Quoi qu'il en soit, les gens du peuple qui s'amuse de tels récits seraient bien étonnés si on leur faisait remarquer qu'à part eux, dans leur manière d'adorer les saints, ils suivent les mêmes errements ; non plus, cette fois, sous une forme drôlette, mais avec la gravité qui sied à un acte religieux.

Entre le fait de ce paysan ivrogne et madré qui « subtilise » trois francs à Saint-Germain à la faveur du vague sourire imprimé sur la face de la statue, et l'acte de son voisin qui est allé se frotter les reins

(1) *Wallonia*, t. V, p. 185. Voir dans ce t. V, p. 181 et suiv., d'autres facéties du même goût.

(2) *Tonnia d'Charleroi*, n° du 15 octobre 1898.

suivant l'usage sur le gros orteil de Saint-Dodon à l'église de Lobbes, pour se guérir des rhumatismes, il y a toute la différence d'un mot de la fin à un acte religieux : le premier était une plaisanterie d'un sel sans doute peu raffiné, le second est un acte de foi sincère, mais au point de vue de l'idée-mère et de la « survivance », si l'on veut, la différence est nulle : il y a dans les deux cas l'idée préconçue que la statue est animée, c'est à la statue qu'on a affaire, c'est elle qui agit, et nous sommes ainsi en plein fétichisme.

Le culte populaire de saint Joseph au pays de Charleroi présente certaines particularités très intéressantes au point de vue de ce fétichisme inconscient et naïf.

Un publiciste belge a conté dans une revue française le trait suivant : « Voici un fait que je puis personnellement garantir. Saint-Joseph est, en Belgique, le patron du mariage ; c'est lui que les mères invoquent pour trouver un gendre, les filles pour trouver un époux. Une femme avait un ardent désir de marier sa fille. Elle recourut à saint Joseph. La première année, elle se borna à une simple neuvaine de prières, laquelle expirait le 19 mars, jour de la fête du saint. L'année suivante, l'obstinée dame attacha une grosse pierre au cou de la statuette et jura de la laisser dans cette posture tant que la grâce aurait été accordée. Le saint continua à faire le sourd. La troisième année, la dévote résolut de frapper un grand coup et d'avoir enfin raison des résistances célestes ; elle relégua la statue... dans sa table de nuit, sans plus de respect ! O miracle, le 19 mars, on demandait la main de la jeune fille. » (1)

Notre collaborateur, M. P. Brixhe nous a signalé un cas analogue et, suivant ses recherches, l'usage serait assez répandu dans le peuple carolorégien de mortifier une statuette, dans la croyance que la peine infligée à celle-ci sera ressentie par le saint lui-même et le décidera à agir. M. B. nous écrivait : « Certaines jeunes filles qui désirent obtenir à bref délai un bon mari ou qui désirent être aimées d'un jeune homme qui ne les recherche guère, vont jusqu'à enfermer la statuette ou l'image du saint dans leur table de nuit, s'il ne les exauce pas. »

On nous a fait lire le récit rédigé en wallon par M. de Burges, de Charleroi, d'une scène curieuse dont il garantit l'absolue authenticité. En voici le résumé :

« Un jour de tirage au sort, un jeune homme qui vivait avec sa vieille mère reçoit d'elle le conseil d'embrasser, avant de partir pour le tirage, le saint Joseph de la maison : ses frères l'ayant fait ont tous

(1) Henry de Nimal, dans *La Tradition*, Paris, 1889, p. 200.

pris un bon numéro. Le jeune homme, au lieu de se rendre à cet avis, va se carrer devant la statuette de craie, et d'une voix tonnante il lui dit : Toi, vieux camarade (*vix cousse*) si tu ne me tires pas dehors, je te f... à la porte comme un... sur une pelle ! Entendant ces paroles grossières, la mère se met à se lamenter, demandant pardon au vieux saint.

» Le jeune homme, voyant sa désolation, s'approche d'elle et lui dit tout bas, tout bas à l'oreille : Ne pleure pas, c'est pour lui faire peur ! Il sort là-dessus, et le hasard voulant qu'il tire un bon numéro, il revient en chantant avec ses camarades, et ne fait qu'un saut pour annoncer la nouvelle à la vieille. Celle-ci pleure de joie. Le fils embrasse la statuette à n'en plus finir, puis il la replace précieusement sous le globe de verre, qu'il coiffe de la couronne de fleurs artificielles dont tout garçon s'orne le chef en ce jour de fête.

» La mère, encore tout émue, le félicite de cet acte de déférence, mais ne peut s'empêcher de lui reprocher doucement sa grossièreté de tout-à-l'heure. Alors le jeune homme : Tais-toi, *mame*, dit-il, *c'est ainsi qu'il faut parler à ces djins là !...* »

En même temps que le récit de cette scène tragi-comique, nous avons reçu de M. Oscar Lefebvre, plusieurs observations recueillies par lui et ses amis dans la même région. « Il est certain, dit M. L. que le peuple mortifie les statuette de saints qui restent sourdes à des requêtes faites souvent en termes comminatoires. Mais le peuple n'a pas le monopole de ces erreurs. Ici, au couvent, les Sœurs-Noires de Jumet relèguent les statuette des saints récalcitrants dans le trou à brosses, et les affublent de torchons jusqu'à ce qu'ils accordent la grâce sollicitée. Chez les Petites Sœurs-des-Pauvres de Montigny-sur-Sambre, il est d'usage, quand le pot à beurre est vide, d'y plonger Saint-Joseph et de l'y laisser en pénitence jusqu'à ce qu'il ait suggéré à une personne charitable, l'idée de venir le délivrer en emplissant sa geôle. »

M. L. ajoute qu'il garantit l'authenticité de ses renseignements. Il saura que tout doute se trouvait par avance écarté par le fait que ces usages de couvents au pays de Charleroi ont été par ailleurs déjà signalés à différences reprises, il y a plusieurs années, dans les revues françaises.

Une de ces communications signale, par exemple, le cas de ces religieuses qui, attendant depuis douze ans d'un généreux donateur involontairement empêché, la construction d'une maison, s'adressèrent à saint Joseph. Une de ses statues se trouvait dans le couvent. En 1887, les bonnes sœurs déposèrent à ses pieds une maisonnette de carton « sans qu'il parût y faire attention ». Quatre ans après, le

jour de la fête du saint, elle lui mirent la maisonnette entre les bras « avec menace de la lui placer sur la tête, si la bâtisse ne se décidait pas avant la fin du mois : la dernière semaine de mars, le propriétaire annonça que la construction se ferait cette année : en effet, un plan en tout conforme à celui de la maisonnette fut fait immédiatement et approuvé. » Le fait est certifié par la signataire, dont les initiales SR. St-R. figurent au bas de cette attestation (1).

Une autre publication confirme que les Petites-Sœurs-des-Pauvres ont une dévotion toute particulière envers saint Joseph. Au pays de Charleroi, chacune possède dans sa cellule une statuette en bronze de ce saint à laquelle elle adresse ses plus ferventes prières. Dans la chapelle de leur couvent en la dite ville, se trouve une grande statue du même saint qui est l'objet des pieux exercices de la communauté. Lorsque les bonnes sœurs désirent obtenir un présent elles attachent au cou du saint un exemplaire de ce qu'elles désirent : si elles veulent faire bâtir, elles lui attachent le plan de la bâtisse désirée; si elles désirent des vivres, elles lui suspendent une pomme de terre, etc. Si le saint est sourd à leurs prières, elles lui retournent la figure du côté de la muraille.

A la suite de cet article, M. Paul SÉBILLOT ajoutait que les mêmes usages étaient observés en Bretagne dans un établissement du même Ordre (2).

On voit par ces divers exemples que les religieuses, pour n'être pas toutes des esprits cultivés, n'échappent point à de petites défaillances psychologiques, et que leur piété qui s'exerce avec une constance infatigable, peut tout aussi bien que celle du paysan se trouver égarée.

Il y a plus curieux encore, et l'observateur peut découvrir dans notre folklore des actes de fétichisme correspondant en tous détails à ceux que les explorateurs relèvent en plein Congo ou dans les Iles.

Les diverses Expositions des produits du Congo nous ont montré des fétiches criblés de clous par les croyants qui, en blessant ainsi leurs dieux, croient leur imposer le souvenir de la prière, de la demande qu'ils lui ont faites. Le fessage des enfants, lors des vérifications périodiques de frontières dont on voulait par ce moyen graver les conclusions dans leur esprit, coutume qui se pratiquait comme de droit en diverses villes au Moyen-âge, était basé sur le même raisonnement. La vieille discipline pédagogique qui incitait les magisters

(1) *La Tradition*, 1892, p. 111.

(2) *Revue des Traditions populaires*, t. XI (1896), p. 31.

à bourrer de coups de poing les malheureux gosses réfractaires à l'A. B. C. est une autre forme du même système mnémotechnique, qui est du reste assez logique, sinon charitable, quand il s'applique à des êtres pensants.

Or, croirait-on que nos paysans traitent encore leurs saints comme procèdent avec leurs fétiches les grossiers indigènes du Congo ?

La vieille coutume de planter un clou ou une épingle en un lieu consacré pour guérir un malade vient évidemment de là ; mais à l'idée de blesser le fétiche est venue se substituer une autre théorie, en vertu de laquelle, c'est la fièvre qu'on cloue. Pour cela on touche le malade avec cet objet qu'on fiche ensuite dans l'arbre, et il est de croyance générale que celui qui enlèverait le clou emporterait la fièvre. C'est ce qui se fait et se dit notamment à la Croix Saint-Zé de Braine-l'Alleud (1).

Le fait brutal de la mortification du dieu se retrouve notamment dans une coutume du pays de Chimay. Les conscrits de cette région se rendent la nuit à la chapelle de Présaux, attachent des cordes au corps du Christ, l'arrachent de sa croix et vont le battre dans la campagne pour le forcer à leur donner un bon numéro au tirage au sort. La même pratique se retrouve à Couvin, non loin de l'étang Pernelles, à une petite chapelle garnie des statues des Évangélistes et de plusieurs autres saints ; les miliciens s'en emparent, les ligotent et commencent par monts et par vaux une course folle ; après quoi, ils ramènent les statues mutilées, souillées, près de leur point de départ, et les laissent dans la boue du fossé voisin. Dans d'autres villages de la même région, on conseillait aux conscrits d'aller dans la chapelle du cimetière piquer Saint-Joseph au nombril et la Vierge au sein gauche, au dernier coup de minuit, la dernière minute avant le jour du tirage (2).

Certains saints qui sont l'objet de manœuvres de ce goût ont dû être protégés contre la brutalité ou l'obséquiosité des croyants. Mais cela n'a rien empêché, puisque nous voyons, en l'église Ste-Catherine, à Liège, les bonnes femmes ne pouvant toucher un christ miraculeux, accomplir l'acte propitiatoire sur la grille dont son pied a été entouré.

Les coutumes plus ou moins secrètes des amoureux au pays de Herve nous révèlent des faits de même ordre. Il existe à Noblehay, dépendance du village de Bolland, une chapelle dédiée à la Vierge Marie. Les jeunes filles qui désirent un mari vont en pèlerinage à

(1) Voir *Wallonia*, t. I, p. 43 et suiv.

(2) *Wallonia*, t. III, p. 31.

cette chapelle et, la prière faite, elles *mordent* dans la grille qui clôt l'oratoire. N.-D. de Noblehayé est fréquemment invoquée pour l'obtention d'autres grâces : mais à une jeune fille qui revient du pèlerinage, on ne manque jamais de dire par facétie : *Vos avez stu hégner ès l'grite!* Le même usage se constate non loin de là, à Chaîneux, et à Herve même où la jeune fille qui désire se marier, va prier à la chapelle de St-Joseph qui se trouve près de la gare, sans oublier de mordre dans un treillis de fer qui clôt une niche creusée dans la masse de pierre conique renfermant la statue du saint. Près de Herve encore, à l'entrée d'une ruelle qui conduit à Bellefontaine, se trouve une autre petite chapelle de Saint-Joseph. Autrefois les jeunes filles qui revenaient de préférence par là de leur pèlerinage à N.-D. de Noblehayé ne manquaient pas de s'y arrêter pour faire au grand saint cette petite invocation :

Binamé Saint Joseph, i m' pind l' timps
Dj'aime ô galant, i n' m'aime nin
Atai qu'i m'aime
Dju v' promette one nouvaime.

Cela dit, les plus ferventes mordaient encore une fois dans la grille avant de déposer leur obole. Il reste encore aujourd'hui quelque chose de cette ancienne coutume. (1)

Que penser de tout cela?

Plusieurs choses. Et d'abord que la religion, telle qu'on peut l'observer chez le petit peuple, est encore pleine de croyances et de pratiques dites fort justement superstitieuses. Elles ne dérivent certainement ni du *Credo* ni du *Pater noster*. Que peuvent-elles être, sinon la continuation et la survivance des croyances et pratiques religieuses d'avant le Christianisme?

A quoi conclure, sinon pour certaines coutumes stéréotypées, à la force irrésistible de la tradition, et, en thèse plus générale, à un arriérisme inconscient dont sont victimes, plus qu'on ne pourrait dire, les couches inférieures de la population?

Oui, le for interne des gens du peuple est soustrait à l'action réelle et directe, sinon aux investigations, des autorités intellectuelles et morales.

Le peuple vit, dans une très grande proportion, sur un fond commun de vieilles conceptions qui, à l'occasion, renaissent en lui et s'épanouissent en floraisons sauvages.

(1) *Wallonia*, t. V, p. 36.

Il y a effectivement, pour les vieux procédés de l'esprit, pour les antiques manières de sentir et de comprendre, une perduration fatale dont les effets se marquent, même en une matière aussi activement enseignée que la religion.

La tradition n'est qu'une des formes de la force d'inertie des physiciens, mais elle est accélérée par de multiples ressorts. Certes, agir comme on a toujours agi, penser comme on a toujours pensé, c'est chose naturelle chez des êtres à jugement faible dont la paresse d'examen n'a guère encore été atteinte par le stimulant de la critique.

Mais cette impulsion première est puissamment activée par l'influence de l'exemple, et aussi par la suprême action d'une autorité familière, celle de l'ancêtre et de la mère-grand, dont la prudence maintes fois reconnue est si constante et si attentive, dont la sagesse devient si entraînant au service d'une si évidente affection, et dont l'enseignement est à la fois si grave et si doux...

Cette triple influence assure aux superstitions, malgré tout l'effort moderne de l'instruction, une vitalité profonde. Elle explique l'alliage incohérent des pratiques primitives aux croyances civilisées, l'application absurde du fétichisme sauvage aux statues de nos saints.

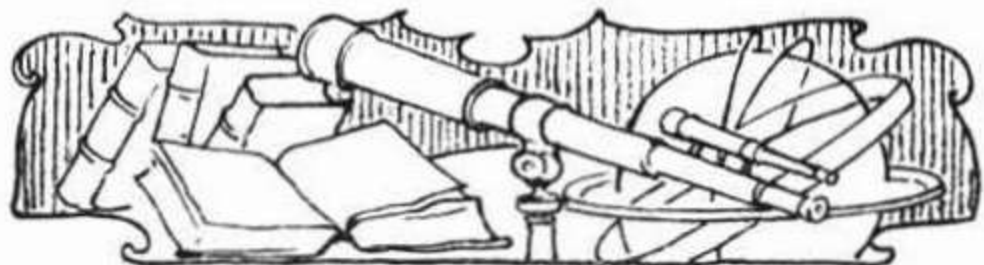
D'aucuns se montrent scandalisés de cette barbarie ambiante. Ils accusent de stupidité et ils condamnent les pauvres d'esprit qui s'en rendent coupables. Cependant, toutes ces vieilles idées abolies, ce sont les fossiles vénérables de la vie morale des ancêtres. Les superstitions, les croyances aujourd'hui pitoyables, c'est quelque chose comme les os de nos pères...

Nous parlons de progrès, et nous disons que le dernier siècle a répandu partout d'immenses flots de lumière. Mais quand on voit, sur cette religion même qu'on enseigne de tous côtés et sans relâche depuis des siècles, le vieux passé exercer encore, à travers les temps, une si profonde influence de dénaturation — que penser de la pénétration de certaines idées toutes modernes, dont les philosophes se font gloire? Plusieurs spectacles contemporains permettraient de répondre à cette question.

Les élites ont beau faire des révolutions et conquérir de nobles formules. La masse profonde ne profite guère des violences mentales.

Car tout à coup, alors que le monde tournera dans une quiétude trop absolue, on verra resurgir, dans une subite conjonction, à des moments précis, de vieux restes de sauvagerie, qui remettront brusquement en question la part de vérité si difficilement élaborée...

O. COLSON.



BIBLIOGRAPHIE

Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont, par JOSEPH BRASSINNE. — Extr. du *Bulletin* de la « Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège », t. XII. — In-8° de 48 p., avec deux cartes en couleurs. D. Cormaux, éd. Liège. 1900.

L'étude de M. BRASSINNE n'est que le premier et copieux chapitre d'un vaste travail historique qui doit porter sur tout l'ancien diocèse de Liège. Elle a pour objet l'origine et le morcellement des paroisses de l'ancien concile de Hozémont. Chacune de ces paroisses donne lieu à une petite monographie où les plus anciens renseignements sont discutés avec une prudence et une sagacité parfaites. Le travail est accompagné de deux cartes superbes; l'une indiquant l'état de l'archidiaconé en 1558, l'autre les limites des seize paroisses primitives reconstituées d'après les recherches de l'auteur.

Dans leur n° d'octobre dernier (p. 162), *Les Archives Belges* font le plus grand éloge de cette première partie de l'œuvre de M. BRASSINNE. Le sujet, du reste, est entièrement neuf, et l'histoire des paroisses, comme le prouve un livre tout récent de M. IMBART DE LA TOUR, est de nature à fournir sur le développement de la population, de la richesse publique, de la civilisation, des renseignements précieux. On n'a qu'à se féliciter de voir les savants catholiques mettre au jour avec méthode et critique les renseignements qu'ils peuvent recueillir plus facilement que d'autres sur l'organisation ecclésiastique dans le passé, et sur les vicissitudes du système administratif religieux. L'histoire du pays de Liège est particulièrement intéressée aux travaux de cet ordre et l'on peut s'étonner que les besoins de la critique historique n'aient pas plus tôt reçu de ce côté un commencement de satisfaction.

Les premières conclusions tirées par M. BRASSINNE de son curieux et savant travail sont déjà remarquables. On se doute bien que les paroisses tirent généralement leur origine de chapelles établies successivement en succursales d'une église à circonscription considérable. La subdivision de ces circonscriptions ne s'est cependant pas faite directement. C'est ainsi que la plupart des paroisses, étudiées par M. BRASSINNE, sont dues à des chapelles

bâties sur des propriétés privées et pour un usage en quelque sorte privé. Les Barbares s'étaient établis dans les villas ruinées; ils trouvaient là des matériaux pour construire et des terres défrichées, dans une situation choisie avec soin. Sur les ruines, des constructions nouvelles se sont donc élevées: au centre, l'habitation plus vaste du maître; tout autour, les cabanes des tenanciers, plus tard hommes du seigneur. Lorsque le christianisme se fut attaché les populations, que des besoins spirituels nouveaux se furent par là établis, le seigneur comprit qu'il y avait danger à laisser ses hommes dans l'obligation d'aller chercher au dehors les soins et les secours du prêtre: le centre menaçait de se déplacer vers l'extérieur. L'intérêt le poussa à appeler chez lui un prêtre résident. M. BRASSINNE ajoute que la piété du seigneur fut parfois aussi un mobile de cette façon d'agir. On doit sans doute ajouter à ces sentiments le désir d'adjoindre à l'autorité plutôt matérielle du seigneur, l'autorité spirituelle et morale de l'Eglise. La preuve d'un certain calcul est dans ce fait, qu'en établissant l'oratoire et le desservant, le seigneur se réserve généralement les frais d'entretien, détournant du reste à son profit les revenus et les dîmes; qu'en outre les fondateurs ont soin de réserver pour eux et leurs héritiers le droit de présenter les desservants de ces chapelles. Quoi qu'il en soit, celles-ci finissent généralement par devenir des églises paroissiales, dont le territoire pourra être à son tour morcelé dans la suite.

C'est ainsi que les églises fondées par de grands propriétaires n'ont pas les libertés dont jouissent les autres communautés. Les lois carolingiennes reconnaissent cette situation. Pendant de longs siècles, les paroisses restèrent de véritables propriétés privées, sujettes aux mêmes transactions que le domaine rural. Cependant, remarque M. BRASSINNE, l'évêque, dépouillé de son autorité, se trouve ainsi à la tête d'un diocèse dont il n'est plus que le chef nominal. Dans les rares paroisses, où nos évêques avaient conservé leurs droits, nous les voyons s'en dépouiller eux-mêmes au profit d'établissements religieux. L'évêque est donc loin de gouverner ses prêtres, comme il le fait aujourd'hui. « Il est prince temporel, seigneur puissant, prélat impuissant. » Les prêtres qui lui restent ont sur leur bénéfice un droit beaucoup plus solide et mieux garanti que les desservants actuels. Cette situation, soit dit en passant, dura jusqu'à la Révolution, laquelle, retirant au clergé son pouvoir temporel, rendit plus effective la hiérarchie ecclésiastique et assura aux évêques un pouvoir spirituel plus ou moins illimité, suivant les pays.

La partie des conclusions de M. BRASSINNE, relative au culte des saints, présente un particulier intérêt pour les traditions populaires. L'auteur confirme la constatation, souvent répétée, qu'un établissement religieux sur les terres duquel s'élève une église ou une chapelle, lui donne volontiers pour patron le saint sous la protection duquel il se trouve lui-même placé, ou bien encore un saint particulièrement vénéré par l'Ordre auquel il appartient. Il en est de même des fondations laïques souvent dues à des dévotions spéciales. Enfin une chapelle bâtie dans une paroisse reçoit souvent comme patron le patron même de l'église mère.

En fixant autant que possible l'origine des paroisses, M. BRASSINNE fixe aussi une date à certains cultes populaires. Par exemple, nous voyons que la paroisse de Bodegnée, dont le patron saint Nazaire jouit d'un culte très spécial chez le peuple de la région, est mentionnée en 1034 dans des conditions telles qu'il semble qu'elle existait depuis longtemps.

Il résulte des recherches de M. BRASSINNE que la Vierge, saint Etienne, saint Georges, saint Remi et surtout saint Martin, ont joui le plus anciennement d'un culte répandu. Une église leur est-elle dédiée, on peut d'ordinaire la considérer comme fort ancienne. Saint Lambert se rencontre aussi fréquemment (six fois comme patron en 1558) et M. BRASSINNE est sans doute appelé à rencontrer souvent encore ce nom au patronat d'églises et de chapelles. Il est remarquable que ce saint, dont la vie se trouve illustrée de tant de légendes encore vivantes (1), n'ait été l'objet d'aucun culte spécial au pays de Liège, sa patrie : un dicton le signale à peine dans le langage courant (2).

Cette observation nous amène à dire que si le catalogue des anciens patrons de nos paroisses apparaît comme une base nécessaire à des recherches ultérieures sur le développement des cultes populaires, cette somme d'indications précises pourrait être utilement complétée. Il importe d'avoir égard aussi aux saints des petits autels, que le peuple a parfois distingués, au détriment, si l'on peut ainsi s'exprimer, des patrons officiels. C'est ainsi, pour prendre un exemple assez récent, que la renommée de l'église du village de St-Georges, s'est considérablement étendue dans toute la Hesbaye, par le fait qu'on y transporta, vers 1852, la statue miraculeuse de saint Gérard, précédemment à l'abbaye de la Paix-Dieu (3).

L'idéal, à nos yeux, serait donc d'avoir le catalogue des saints dont la présence est bien constatée aux autels des églises anciennes. Le pouillé de 1558 dont M. BRASSINNE produit un extrait adéquat à son étude, présente à cet égard une très grande importance. L'historique des confréries-établies à la dévotion des saints des autels pourrait faire l'objet d'un travail parallèle à celui de M. BRASSINNE. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés peut-être insurmontables de pareilles recherches. Mais nous devons émettre l'espoir qu'au cours des enquêtes que M. BRASSINNE doit nécessairement faire sur les lieux mêmes, il ne négligera pas les éléments de ce sujet important à côté du sien.

En terminant, nous nous permettons d'émettre un autre vœu. Celui de voir M. BRASSINNE ne pas laisser ignorer les renseignements originels qu'il paraît avoir recueillis sur certaines légendes ou coutumes locales, auxquelles il fait ici de simples allusions, leur authenticité seule l'ayant préoccupé dans cette étude purement historique.

(1) Voir par exemple *Wallonia*, t. IV, p. 176.

(2) Voir ci-dessus, p. 28.

(3) Voir *Wallonia*, t. VIII, p. 61.

Les légendes ressemblent à ces fleurs vivaces que les jardiniers extirpent avec soin des cultures, pendant que les herboristes les recherchent avec curiosité, et que les artistes ne cessent d'en apprécier la sauvage ou naïve beauté.

Une légende qui cesse d'être fondée n'a pas perdu tout son intérêt, et une fleur est utile par le seul fait qu'elle est jolie.

O. C.

Sainte Rolende de Gerpennes, par le P. LEJEUNE, rédemptoriste.
— Broch. petit 8° de 128 p. ill. — De Meester, éd. Roulers, s. d. (1900). — Prix : 0.55, chez M^{lme} Gobb, libr. Charleroi.

Le sujet traité par M. LEJEUNE est du plus haut intérêt pour le folklore wallon. Rolende, sainte wallonne, est en effet l'objet d'un culte remarquable, non seulement au lieu où la tradition la fait mourir, à Gerpennes, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, mais à Liège même, où, en l'église des Dames Bénédictines, une relique de la sainte est offerte à la piété populaire depuis le milieu du XVII^e siècle : une statue y orne un autel spécial, une confrérie fut instituée en son honneur, et même un office (reproduit par M. LEJEUNE) a été composé à son nom par Fr. Zutman et publié par lui en 1667.

Nos lecteurs connaissent la très belle légende de la sainte, pour en avoir lu ici même, dans l'étude de M. QUENNE sur le même sujet (ci-dessus, t. II, p. 121 à 152) la relation, publiée en 1620 à Namur par Crespin Paradis, curé de Gerpennes. Cette vie est celle que les Bollandistes ont reconnu être la plus ancienne. Il paraît qu'elle était vraiment, comme le disait au titre, l'ouvrage de Paradis, extraite d'un ancien manuscrit. Ce manuscrit, nous dit M. LEJEUNE, a été retrouvé dans la Bibliothèque royale privée de Vienne, dans un stock de vingt volumes contenant cent septante vies de saints belges, dus à JEAN GIELEMANS (1427-1487) sous-prieur du couvent de Rouge-Cloître, près de Bruxelles.

L'auteur se contente de reprendre en style moderne la traduction du curé Paradis, d'après la sous-translation latine des Bollandistes. M. LEJEUNE apprendra sans doute avec intérêt qu'un exemplaire du livre de Paradis est à la Bibliothèque royale de Bruxelles. C'est de cet exemplaire que *Wallonia* avait extrait la gravure ancienne, reproduite dans l'étude de M. QUENNE.

Le caractère de l'opuscule de M. LEJEUNE est, de son avis même, « populaire et pieux » (p. 63). Or, si l'auteur a tenu à indiquer toutes les sources relatives à la vie fabuleuse de la sainte et au culte dont elle est l'objet, s'il n'a pas négligé de reproduire les relations de miracles opérés à son intercession, il n'omet pas non plus de faire une légère incursion dans le folklore spécial de son sujet. C'est ainsi qu'il reproduit textuellement la complainte que *Wallonia* a publiée pour la première fois (t. II, p. 150 et suiv.) et même un extrait de l'étude de M. QUENNE, décrivant la célèbre Marche de Gerpennes. L'auteur cite du reste, à cette occasion, *Wallonia* en note.